



COMITÉ DE PARENTS
Le jeudi, 24 mai 2018 à 19 h
Salle des commissaires, centre administratif de la CSCV
582 rue Maclaren Est
Gatineau, Qc

CSCV, Gatineau.

À une séance ordinaire du comité de parents, tenue à la salle des commissaires de la CSCV, le jeudi 24 mai 2018, à laquelle sont présents :

Daniel Cooke, Président (Providence/J-M Robert)
Stéphane Mongeon (Ste-Famille/aux Trois-Chemins)
Marie-Pier Blais (aux Quatre-Vents)
Anie Tremblay (Mgr Charbonneau)
Francis St-Jean (CCEHDAA)
Lyne Maurice (substitut école aux Quatre-vents)

Invitée : Nathalie A. Charrette

Absents :

Sophie Chartrand (Sacré-Cœur de Plaisance), Anne-Marie Arcand (ESHG), Stéphanie Bélanger (St-Michel (Montebello), Francis Sauvé (St-Laurent), Mélanie Deschamps (St-Jean-de-Brébeuf), Josianne Maurice (Saint-Cœur-de-Marie), Vanessa Reber, école du Sacré-Cœur.

Aucuns représentants : (Adrien-Guillaume), (Maria-Goretti), (du Boisé), (St-Pie-X) et (Louis-Joseph Papineau)

1. OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Ouverture de l'assemblée. Il est 19 h 07

2. MOT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE PARENTS

Monsieur Cooke remercie les membres de leur présence. Il en profite pour faire circuler une communication envoyée par la Fondation Terry-Fox qui invite les écoles à participer aux Journées Terry-Fox dans les écoles afin de ramasser des fonds pour la lutte contre le cancer.

3. PAROLE AU PUBLIC

Aucun public.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution CP (2017-2018) -28

Il est proposé par Mme Anie Tremblay

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

Ajouts au Varia : 13.1 : Clinique d'apprentissage spécialisée
13.3 : prochaine rencontre du comité de parents

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 avril et suivis

Résolution CP (2017-2018) -27

Le Procès-Verbal a exceptionnellement été adopté par courriel le 9 mai 2018

Proposé par M. Stéphane Mongeon

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CONSULTATION : POLITIQUE RELATIVE AUX CRITÈRES DE RÉPARTITIONS DES RESSOURCES FINANCIÈRES

Présentation par Mme Nathalie A. Charette, directrice du service des ressources matérielles et financières de la CSCV, de la nouvelle politique relative aux critères de répartition des ressources financières.

Après de bonnes discussions, questions et réponses satisfaisantes, le tout est accepté tel que proposé sans modifications ou suggestions.

7. FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS

M. Cooke fait part des derniers développements concernant le recours collectif. Les 68 commissions scolaires visées par le recours ont accepté une entente hors cours qui doit être approuvée par le juge.

Par ailleurs, nous sommes toujours en attente d'une directive du ministre de l'éducation pour approuver les listes de matériel et frais chargés aux parents dans les écoles. Cette directive doit être rendue publique le 7 juin prochain.

8. RÉVISION ET MISE À JOUR DE LA RÉGIE INTERNE DU COMITÉ DE PARENTS

Le comité de parents avait proposé des mises à jour plus tôt au courant de l'année mais ces dernières n'ont pas toutes été notées et officialisées. Voici donc les mises à jour et modifications recommandées par le comité de parents :

Point 6 : 6.1 Rôle des officiers :

Fusionner le rôle de Trésorier à celui de Président et Vice-Président.

6.3 modifier le titre **Secrétaire** pour **Secrétaire / administrateur médias sociaux**

Ajout de la définition suivante pour le rôle de l'administrateur médias Sociaux :

Gère, de concert avec la présidence, la page Facebook et/ou Twitter du Comité de Parents de la CSCV. La page Facebook est modérée et privée. Les parents ont accès aux publications du Comité de parents et n'ont pas l'option de commenter. La page Facebook se veut un outil d'information supplémentaire pour permettre l'implication et la participation parentale.

Point 8 :

Ajouter la phrase suivant au premier paragraphe : *Le calendrier des réunions est transmis à la direction générale de la commission scolaire afin d'en assurer la publicité dans chacune des écoles de la commission scolaire.*

Point 11 :

11.1 Remplacer le chiffre 4 par 2 pour ce qui est du nombre de jours pour la transmission de l'avis de convocation.

Ajouter la phrase suivante : *L'avis de convocation contenant l'ordre du jour et toute autre documentation pertinente est transmise à la direction générale afin d'en assurer une diffusion dans toutes les écoles et parents de la commission scolaire.*

Point 22 :

Modifier : *Les frais de gardiennage sont remboursables au tarifs de 5\$ de l'heure par Les frais de gardiennage sont remboursés au tarifs de 8\$ de l'heure.*

Retirer la dernière phrase du point 22

Ajout d'un point 23 :

Participation au Congrès – Colloque Annuel de la FCPQ.

Un représentant au Comité de parents voit son inscription au congrès payé par le Comité de parents s'il a été présent à un minimum de 80% des rencontres. Un représentant substitut y a aussi droit s'il répond aux mêmes exigences de présences. En cas d'inscriptions multiples, le Comité de parents s'assure que le budget nécessaire

est disponible pour permettre à tous les représentants d'y participer, toujours en s'assurant de répondre aux exigences énumérées précédemment. Dans le cas d'une situation où tous les critères seraient remplis, la priorité est établie ainsi : les délégués(es) à la FCPQ, Présidence, Vice-Présidence, Secrétaire/ administrateur médias sociaux. Pour les autres membres, un tirage au sort déterminera le droit à l'inscription.

Dans le cas où plus de 2 membres participent au Congrès Annuel ou Colloque, la location d'un véhicule est préconisée pour ainsi économiser sur les frais de déplacement.

L'ancien point 23 : Disposition finale, devient le point 24 avec les mêmes dispositions

Dans la section **DÉFINITIONS**, ajouter le terme et la définition suivante :

Représentant substitut : Membre du Conseil d'établissement est élu pour remplacer le représentant lorsqu'il ne peut assister à une ou plusieurs rencontres du Comité de parents. Il a les mêmes droits et obligations que le représentant. Il peut cependant assister aux rencontres même si le représentant est présent mais seul ce dernier possède alors le droit de vote dans ces circonstances. Si un huis-clos devait être décrété, le substitut doit alors quitter si le représentant est présent.

Résolution CP (2017-2018) -28

Proposé par Daniel Cooke

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. LOGO ET PAGE FACEBOOK

M. Cooke demande si quelqu'un est à l'aise de créer un logo pour la page Facebook du Comité de parents. Après discussions, il est proposé de s'informer auprès des autres comités de parents des fonctionnements établis pour la gestion de la page Facebook ainsi que des démarches entreprises pour la création ou achat d'un logo.

10. FRAIS DE DÉPLACEMENTS - RÉCLAMATIONS

M. Cooke rappelle aux membres l'importance de réclamer les frais de déplacements pour l'année en cours afin d'avoir l'heure juste sur le budget disponible.

11. RAPPORT DES COMMISSAIRES PARENTS

M. Mongeon fait part du gala des commissaires qui a eu lieu de le 14 mai dernier à la CSCV. 12 membres du personnel, du préscolaire jusqu'aux gestionnaires, ont été récompensés pour leur travail et dévouement exceptionnel.

12. RAPPORT DES DÉLÉGUÉES ET DÉLÉGUÉS AUX DIFFÉRENTS COMITÉS

12.1 CCEHDAA

Aucune rencontre n'a eu lieu.

12.2 DÉLÉGUÉES À LA FÉDÉRATION DES COMITÉS DE PARENTS

Mme Reber étant absente, elle a transmis à M. Cooke un document sur les bonnes pratiques à adopter lors de l'organisation des assemblées générales annuelles dans les écoles. Le document a été transmis aux membres présents.

12.3 COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT

Aucune rencontre.

13. VARIA

13.1 Mme Anie Tremblay nous parle d'une conférencière à inviter (Marie-France Maisonneuve) qui est également propriétaire de la Clinique des apprentissages spécialisées.

13.2 Il est proposé et décidé à l'unanimité de reporter la prochaine rencontre prévue le 7 juin au 14 juin.

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution CP (2017-2018) -29

Il est proposé par M. St-Jean de lever l'assemblée.

Il est 21h57

Daniel Cooke, président et secrétaire substitut